



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2016 à 18H00

PROCES-VERBAL SUCCINT

L'an Deux Mille seize, le lundi 25 avril à 18H00,

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis au nombre de 60 puis 59 à Lamonzie Saint-Martin, en vertu de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 21 avril 2016.

PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Dominique ROUSSEAU

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Frédéric DELMARES, Armand ZACCARON, Nathalie TRAPY, Jean-François JEANTE, Francis PAPATANASIOS, Didier CAPURON, Thierry AUROY-PEYTOU, Jean-Claude PORTOLAN, Joëlle PARSAT, Jean-Michel BOURNAZEL, Georges BASSI, Cécile LABARTHE, Didier GOUZE, Francis BLONDIN, Claude CARPE, Jean-Pierre PEYREBRUNE, Michel TERREAUX, Francis DELTEIL, Alain MONTEIL, Roland FRAY (remplace Daniel JOIRET), Christian BORDENAVE, Daniel GARRIGUE, Michel SEJOURNE, Liliane BRANDELY, Jean-Paul ROCHOIR, Alain CHANUT, Michel BERCAITS, Jacqueline VANDENABEELE, Lionel FILET, Chantal HABERT-LAGORCE, Evelyne BOUYSSOU, Alain CERE, Jean-Pierre FAURE, Paul GALLON, Alain BORDIER, Joëlle BELUGUE, Didier AYRE, Marc LETURGIE, Marie-Christine TOURENNE, Yannick SOUVETRE, Christophe MAMONT, Marie-Lise POTRON, Alain PREVOST, Marie-Claude ANDRIEUX-COURBIN, Roseline HELLE, Olivier DUPUY, Laurence ROUAN, Alain GIPOULOU, Rhizlane ROBIN, Claude MORTEYROL (remplace Sébastien BOURDIN), Adib BENFEDDOUL, Nelly RODRIGUEZ (1), Gaëlle BLANC, Christophe GAUTHIER, Denise MIGUEL, Fabien RUET, Cédric ZAPERA, Jonathan PRIOLEAUD, Josiane RECLUS.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Pascal DELTEIL a donné pouvoir à Madame Marie-Christine TOURENNE.

Madame Christine FRITSCH a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DELMARES.

Madame Nelly RODRIGUEZ a donné pouvoir à Madame Laurence ROUAN.

Madame Kathia VALETTE a donné pouvoir à Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU.

Madame Christiane DELPON.

(1) : partie au cours de l'examen du dossier n°1 « Budget Principal et budgets annexes – Adoption du budget primitif 2016 ».

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain CHANUT

Monsieur le Président rend hommage à Marie-Claude SERRES, Maire du Fleix et Conseillère Communautaire récemment disparue. Une minute de silence est observée par les élus.

Elle est remplacée, dans ses fonctions de Conseillère Communautaire, par Madame Josiane RECLUS, Conseillère Municipale de la commune du Fleix.

Approbation du Procès-verbal :

Les membres du Conseil Communautaire approuvent le procès-verbal de la séance du 11 avril 2016.

Adopté par 63 voix pour.

Approbation de la convocation d'urgence :

Le Conseil Communautaire du 11 avril dernier a été convoqué par courrier en date du 4 avril. Cette convocation contenait des éléments d'information nécessaires à l'adoption du budget primitif 2016 et au vote des taux de fiscalité professionnelle unique.

Un mail du 5 avril de la Préfecture de la Dordogne, nous a informé de la mise en ligne des dotations d'Etat par la DGCL.

Une différence, non expliquée, de 585 000 € a ainsi pu être constatée entre la dotation d'intercommunalité inscrite dans le projet de budget et celle mise en ligne par la DGCL.

Le vote du budget et des taux ainsi que l'attribution des subventions ont donc été retirés de l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 11 avril.

Une concertation menée entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les communes a été nécessaire et la conférence des maires s'est réunie à deux reprises pour arrêter les décisions nécessaires à l'élaboration du budget primitif 2016.

Ce n'est donc qu'à l'issue de cette période que la convocation pour le Conseil Communautaire a pu être envoyée selon la procédure d'urgence prévue à l'article L2121-12 du CGCT.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à se prononcer sur l'urgence et accepter de délibérer sur les dossiers prévus à l'ordre du jour.

Adopté par 63 voix pour.

Adoption de l'ordre du jour :

L'ordre du jour est conforme à celui transmis avec la convocation.

Adopté par 63 voix pour.

BUDGET PRINCIPAL – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2016 pour le budget principal.

Le budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à 33 873 387,74 € et en section d'investissement à 11 910 998,97 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 (budget principal) tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DE BOUNIAGUES »
ADOPTION**

Le budget annexe « Z.A.E. Bouniagues » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 276 831,64 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 108 038,72 € et celui de la section d'investissement à 168 792,92 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Bouniagues » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DU LIBRAIRE »
ADOPTION**

Le budget « Z.A.E. du Libraire » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 170 783,85 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 71 645,62 € et celui de la section d'investissement à 99 138,23 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. du Libraire » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DE VALLADE »
ADOPTION**

Le budget « Z.A.E. de Vallade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 289 608,16 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 127 260,14 € et celui de la section d'investissement à 162 348,02 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Vallade » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DES SARDINES »
ADOPTION**

Le budget annexe « Z.A.E. des Sardines » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 8 294 925,72 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 3 631 225,03 € et celui de la section d'investissement à 4 663 700,69 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Sardines » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E LA TOUR OUEST »
ADOPTION**

Le budget « Z.A.E. la Tour Ouest » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 777 129,74 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 408 564,87 € et celui de la section d'investissement à 368 564,87 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. la Tour Ouest » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E PÔLE INDUSTRIEL DE
LA POWDRERIE » ADOPTION**

Le budget « Z.A.E. Pôle Industriel de la Poudrerie » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 5 608 953,24 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 2 864 476,62 € et celui de la section d'investissement à 2 744 476,62 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. Pôle industriel de la Poudrerie » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DE CABLANC »
ADOPTION**

Le budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 2 744 742,52 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 1 192 097,51 € et celui de la section d'investissement à 1 552 645,01 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Cablanc » tel que présenté en annexe de la délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DES PORTES DE LA DORDOGNE » - ADOPTION

Le budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 50 115,86 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 30 056,71 € et celui de la section d'investissement à 20 059,15 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Portes de la Dordogne » tel que présenté en annexe de la délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DES GALINOUX » ADOPTION

Le budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » retrace les opérations concernant l'acquisition d'un bâtiment et ses travaux d'aménagement pour le louer à une entreprise, mais aussi l'aménagement des terrains situés sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 308 802,06 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 87 203,97 € et celui de la section d'investissement à 221 598,09 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. des Galinoux » tel que présenté en annexe de la délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E DE LANXADE » ADOPTION

Le budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 1 291 459,06 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 674 367,02 € et celui de la section d'investissement à 617 092,04 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. de Lanxade » tel que présenté en annexe de la délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « Z.A.E SAINT LAURENT DES VIGNES» ADOPTION

Le budget annexe « Z.A.E. Saint Laurent des Vignes » retrace les opérations d'acquisition et d'aménagement d'un carrefour giratoire et de terrains destinés à être vendus aux entreprises sur cette zone.

La totalité du budget primitif s'élève à 1 492 221,42 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 771 110,71 € et celui de la section d'investissement à 721 110,71 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Z.A.E. Saint Laurent des Vignes » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « SERVICE PUBLIC
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » ADOPTION**

Conformément aux termes des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée d'examiner le projet de budget primitif 2016 pour le budget annexe « Service Public Assainissement Non Collectif ».

La totalité du budget primitif s'élève à 387 134,52 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 367 340,86 € et celui de la section d'investissement à 19 793,66 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Service Public de l'Assainissement Non Collectif » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « COMPLEXE DU ROC »
ADOPTION**

Le budget annexe « Complexe du Roc » retrace les opérations liées à la gestion d'un immeuble à vocation touristique et sportive.

La totalité du budget primitif s'élève à 282 853,74 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 138 986,54 € et celui de la section d'investissement à 143 867,20 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Complexe du Roc » tel que présenté en annexe de la délibération.

**BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « TRANSPORTS URBAINS
BERGERACOIS » - ADOPTION**

Le budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » retrace les opérations concernant l'exploitation et la gestion du réseau des transports urbains intercommunaux.

La totalité du budget primitif s'élève à 2 450 168,86 €. L'équilibre général de fonctionnement s'établit à 1 146 240,32 € et celui de la section d'investissement à 1 303 928,24 €.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Transports Urbains Bergeracois » tel que présenté en annexe de la délibération.

BUDGET PRIMITIF 2016 - BUDGET ANNEXE « PARC AQUALUDIQUE » ADOPTION

Lors de la séance du 11 avril 2016, le conseil communautaire est appelé à se prononcer sur la création d'un nouveau budget annexe.

Le budget annexe « Parc Aqualudique » retracera les opérations de construction et d'exploitation du nouvel équipement aqualudique prévu sur la zone des Sardines à Bergerac.

La totalité du budget primitif s'élève à 862 000 €, en section d'investissement, aucune écriture n'étant prévue sur la section de fonctionnement.

PROPOSITION :

Les membres du conseil communautaire sont invités à adopter par chapitres de dépenses et de recettes, le budget primitif 2016 du budget annexe « Parc Aqualudique » tel que présenté en annexe de la délibération.

23 élus présents demandent un vote à bulletin secret.
Conformément aux dispositions de l'article 2121-21, le vote a lieu à bulletin secret.

Une suspension de séance a lieu de 20h00 à 20h40 pour permettre l'organisation du vote à bulletin secret.

RESULTATS :

Pour : 29
Contre : 33
Blanc : 1

DECISION :

Le budget est rejeté par 33 voix contre, 29 voix pour et 1 blanc.

Monsieur le Président clôt la séance qui est levée à 21H05.

Le présent procès-verbal a été affiché le 2 Mai 2016



Le Président,


Dominique ROUSSEAU.